



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



« Pour une ferme Centre-Val de Loire structurée autour de filières créatrices de valeur ajoutée et d'emplois »

Paris, le 24 février 2026,

Préambule

3^e région agricole européenne, le Centre-Val de Loire possède une agriculture dont la diversité doit être un facteur de résilience essentiel face aux différentes tensions et crises qui impactent l'agriculture française et la souveraineté alimentaire du pays : bouleversements géopolitiques, volatilité des cours, crise climatique, etc.

Cette résilience doit s'appuyer sur des filières agricoles et agroalimentaires structurées. Or, malgré la présence de plusieurs grands noms de l'industrie agroalimentaires et d'entreprises émergentes dynamiques, la transformation de la production agricole reste à développer dans notre région. Le Centre-Val de Loire est ainsi la seule région de France métropolitaine où le chiffre d'affaires des industries agroalimentaires est inférieur aux chiffres d'affaires de la production agricole. Cette originalité engendre des difficultés structurelles pour l'agriculture régionale, particulièrement dans les zones intermédiaires qui subissent avec plus de force les crises actuelles et ne peuvent rester compétitives et viables sans un aval renforcé et protecteur.

Le constat est partagé entre les acteurs et les raisons de ce constat documentées. Une phase de travail opérationnel est désormais nécessaire. Elle sera menée tout au long de l'année 2026.

Objectifs

En réponse à ce constat, les signataires du présent document s'engagent à travailler ensemble, dans le cadre de leurs compétences et moyens respectifs, avec les différentes interprofessions et les acteurs de la distribution, à la consolidation et la structuration de filières agricoles et agroalimentaires créatrices de valeur ajoutée et d'emplois en région Centre-Val de Loire dans un contexte de renouvellement des générations de chefs d'exploitations agricoles.

Ce travail s'inscrira dans la déclinaison régionale de la conférence de la souveraineté alimentaire. Il permettra de nourrir les contrats d'avenir annoncés par le Premier ministre le 30 janvier dernier.

Il s'agit en particulier d'agir autour des quatre objectifs suivants :

1. Consolider les filières existantes avec une attention particulière aux outils de transformation ;
2. Favoriser la relocalisation de l'approvisionnement et de chaînes de valeur susceptibles de permettre la juste valorisation des productions locales en travaillant avec des industries déjà présentes en région développant ainsi l'attractivité territoriale ;
3. Soutenir la structuration de filières émergentes, notamment autour de projets industriels innovants ;
4. Etudier le développement de nouvelles filières à forte valeur ajoutée disposant de marchés concurrentiels, en anticipant les évolutions en cours, notamment climatiques et des évolutions de la consommation.

Ces objectifs seront poursuivis en tenant compte de plusieurs préalables :

- la nécessité de partir en premier lieu des initiatives portées par les acteurs privés (profession agricole, industries agroalimentaires, grande distribution développant des marques locales ...) ;
- l'adéquation entre les productions ciblées et la réalité des débouchés sur les marchés agroalimentaires ;
- la prise en compte des caractéristiques pédoclimatiques actuelles et futures de la région ;
- l'adaptation de l'ambition et des actions mises en œuvre aux caractéristiques des différentes filières (filières à développer, filières locales à renforcer, filières à forte valeur ajoutée, ...) ;
- un accompagnement renforcé des agriculteurs, tant sur les volets de pilotage économique de leurs exploitations que sur des pratiques agronomiques nouvelles et durables pour s'insérer dans des filières locales renforcées.

Chantiers prioritaires

Dans le cadre de ces objectifs partagés, les signataires s'engagent à :

1. Accompagner concrètement la structuration de deux à trois filières autour de projets industriels émergents en mettant en place un groupe de travail par filière réunissant la profession agricole, les coopératives, les industries agroalimentaires, les distributeurs et la puissance publique (Etat et collectivités) pour examiner les mises en relations pertinentes, les volumes attendus, le partage de la valeur, les outils de première transformation, les normes de qualité exigées, la logistique, etc.
2. Accompagner la dizaine d'industriels identifiés par l'AREA intéressés par la relocalisation de leur approvisionnement en produits issus des filières grandes cultures.
3. Identifier d'autres filières vis-à-vis desquelles étendre l'étude de l'AREA.
4. Accélérer la mise en œuvre de la loi Egalim et mobiliser la commande publique pour contribuer à conforter et développer les filières régionales et les outils de transformation (abattoirs, légumeries notamment).
5. Examiner les conditions d'accueil de nouvelles industries agro-alimentaires intéressées par les atouts de l'agriculture en Centre-Val de Loire : positionner le Centre-Val de Loire comme territoire d'accueil de toute nouvelle industrie agro-alimentaire en facilitant son implantation, en simplifiant les procédures et en créant un écosystème « clé en mains ».

Engagements complémentaires des partenaires :

L'État, représenté par Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire, s'engage au nom des préfets de département à mobiliser les moyens humains et l'expertise, tant au niveau régional qu'au niveau départemental, pour contribuer à l'animation de la démarche et accompagner les initiatives et projets contribuant aux objectifs mentionnés ci-dessus. L'État étudiera également la possibilité de soutenir financièrement l'ingénierie autour de ces initiatives (animation, études, enjeu des compétences et de la main d'œuvre...).

La Région, représentée par son président François BONNEAU, s'engage à mobiliser des moyens financiers et en ingénierie pour accompagner les projets portés par les filières agricoles et les entreprises agroalimentaires qui viseront un renforcement des outils de transformation et une relocalisation des productions sur notre territoire. Elle apportera tout particulièrement son soutien aux actions menées par l'AREA, la chambre régionale d'agriculture et Dev'up pour atteindre ces objectifs. Par ailleurs, son fort engagement pour renforcer la commande de produits bio et locaux dans la restauration de ses lycées sera poursuivi pour donner davantage de débouchés aux productions régionales. Enfin, elle s'engage à mettre en œuvre des formations à destination des demandeurs d'emploi pour répondre au plus près des besoins de recrutement des entreprises de l'agroalimentaire.

Les chambres d'agriculture de la région Centre-Val de Loire, représentées par le président de la chambre régionale Maxime BUIZARD-BLONDEAU, s'engagent à :

- coordonner et animer toutes les initiatives dans le cadre des chantiers prioritaires ;
- diffuser auprès des exploitants agricoles les initiatives afin que la production et les pratiques s'adaptent aux cahiers des charges des différents partenaires dans un respect du partage des risques et de la valeur ajoutée ;
- identifier de nouvelles filières en lien avec les évolutions pédo-climatiques des territoires.

L'association régionale des entreprises alimentaires (AREA), représentée par son président Paul-Olivier CLAUDEPIERRE, s'engage à fédérer ses adhérents autour d'un objectif commun d'augmentation de la part de matières premières agricoles issues de notre territoire au sein de leurs activités de transformation, à travailler main dans la main avec les représentants de l'Etat, de la Région et de la chambre d'agriculture à identifier les filières de demain qui permettront une plus grande diversification et une meilleure valorisation des cultures du Centre-Val de Loire et, enfin, à travailler avec les différents acteurs de la distribution à la préférence de nos cultures dans leurs offres.

Méthode :

Un groupe de travail commun aux signataires sera mis en place pour identifier les actions à approfondir et les modalités associées (calendrier, comitologie, etc.), ainsi que pour faire des points d'étape réguliers sur ces actions.

L'approfondissement des différentes actions s'appuiera en particulier sur les comités régionaux de filière, quand ils existent, en associant les interprofessions concernées, ainsi que les acteurs de la distribution.

Un premier point d'étape de l'avancement des travaux sera réalisé dans un format politique en mai.

La préfète de la région
Centre-Val de Loire

Le président du Conseil
régional

Le président de la chambre
régionale d'agriculture
Centre-Val de Loire

Le président de l'AREA
Centre-Val de Loire

Sophie BROCAS

François BONNEAU

Maxime BUIZARD-
BLONDEAU

Paul-Olivier CLAUDEPIERRE

